

comme son divin modèle, pauvre et désapproprié de tout ce qui touche aux richesses du monde.

Que l'Apôtre ajoute après cela : l'évêque doit être saint, *sanctum* (Tite I. S), et nous ne serons pas effrayés de l'obligation imposée à Mgr. de Laval. Sans doute, à l'Eglise seule il appartient de déposer l'auréole sur le front des héros chrétiens qu'elle veut nous voir honorer d'un culte public, et nous ne prétendons pas ici devancer son jugement. Mais N. T. C. F., si, pour avoir la qualité exigée par S. Paul, il suffit d'avoir pratiqué une humilité, une mortification, une charité qui, aux yeux des contemporains, ne le cédaient en rien à l'héroïsme des premiers siècles ; s'il suffit d'un zèle à toute épreuve ; s'il suffit d'avoir fondé et gouverné une vaste Eglise avec tant de grâce et de lumière que son successeur immédiat ait pu dire : " Ma plus grande peine est de trouver une Eglise où il ne nous paraît plus rien y avoir à faire pour exercer notre zèle ; " s'il suffit d'avoir été fils dévoué du S. Siège, prêt à accueillir tous ses enseignements, malgré les exemples qui lui venaient de la France ; si, en un mot, pour être saint, il suffit d'avoir voué à tous ses devoirs une inviolable fidélité ; nous en avons la ferme conviction, Mgr. de Laval ne s'est pas éloigné de l'idéal tracé par S. Paul, et il en demeurera à jamais une des plus parfaites réalisations. :

Grand comme évêque, Mgr. de Laval fut encore grand comme citoyen. Il brille au premier rang parmi les fondateurs de notre nationalité. Un jour même, grâce à sa puissante médiation, nos ancêtres furent retirés de la ruine où ils allaient s'abîmer, eux et toutes nos destinées